



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 07/10/2025

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro**

Excusés : **MM. Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 30/09/2025 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE U15

FLORENSAC PINET 1/ST THIBERY SC 1

Du 18/10/2025

Est avancée au 15/10/2025

(Accord des clubs)

U17 D1 AMBITION

⚽ Poule A

FCPL 1/VENDARGUES PI 1

Du 19/10/2025

Est reportée au 21/12/2025, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Coupe Gambardella)

Les équipes étant engagées en Coupe Occitanie U17 et/ou Coupe de l'Hérault U17, la Commission ne peut pour le moment reprogrammer la rencontre au 02/11/2025 ni au 07/12/2025.

U17 D2 AVENIR

⚽ Poule B

PAULHAN ES 1/ENT. MEZE LOUPIAN 2

Du 21/09/2025

Est donnée à rejouer au 26/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Décision de la Commission de Discipline & de l'Ethique – PV du 02/10/2025)

U16 TERRITOIRE

⚽ Poule B

BOUJAN FC 21/COURNONT.COURNONS 21

Du 05/10/2025

COURNONT.COURNONS 21/BOUJAN FC 21

Du 08/02/2025

Ont été inversées

(Arrêté municipal pour travaux, prolongé du 30/09/2025 au 20/10/2025)

U15 D1 AMBITION

⚽ Poule B

VAILHAUQUES FC 1/ST GELY FESC 1

Du 25/10/2025/2025

Est avancée au 18/10/2025

(Accord Footclubs le 06/10/2025)



⚽ Poule C

CAZOULS MAR MAU 1/PHOENIX FOOTBALL SCH 1

Du 20/09/2025

Est donnée à rejouer au 18/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Décision de la Commission de Discipline & de l'Éthique – PV du 02/10/2025)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule B

CASTRIES AV 1/MARSILLARGUES 1

Du 25/10/2025/2025

Est avancée au 18/10/2025

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

PHOENIX FOOTBALL SCH 2/ENT.DES HAUTS CANTON 2

Du 11/10/2025

Est reportée au 18/10/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

U14 D2

BOUJAN FC 21/CORNEILHAN LIGNAN 21

Du 11/10/2025

CORNEILHAN LIGNAN 21/BOUJAN FC 21

Du 14/02/2026

Sont inversées

(Arrêté municipal pour travaux, prolongé du 30/09/2025 au 20/10/2025)

CORNEILHAN LIGNAN 21/BOUJAN FC 21

Du 11/10/2025

Est avancée au 09/10/2025

(Accord des clubs)

BOUJAN FC 21/CAZOULS MAR MAU 21

Du 18/10/2025

CAZOULS MAR MAU 21/BOUJAN FC 21

Du 21/02/2026

Sont inversées

(Arrêté municipal pour travaux prolongé du 30/09/2025 au 20/10/2025)

FORFAITS

ST ANDRE SANGONIS OL 1 (517246)

54536494 – U15 D1 Ambition (B) du 05/10/2025

À LATTES AS 2

Courriel du 02/10/2025

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



ST AUNES GS 1 (522476)

54504248 – U15 D2 Avenir (B) du 04/10/2025
À JACOU CLAPIERS FA 3

Courriel du 03/10/2025 traité par la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

BEZIERS U. S. 1 (551335)

54483723 – U17 D2 Avenir (B) du 05/10/2025
À PAULHAN ES 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe PAULHAN ES 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe BEZIERS U. S. 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe PAULHAN ES 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

ENT. PUIMI. NEFFIES 1 (550363)

54513977 – U15 D2 Avenir (D) du 04/10/2025
À ENT.DES HAUTS CANTON 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ENT.DES HAUTS CANTON 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ENT. PUIMI. NEFFIES 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ENT.DES HAUTS CANTON 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



ARSENAL CROIX ARGENT 21 (581022)

54471799 – U16 Territoire (A) du 04/10/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette Version 3.9)

BEZIERS U. S. 21 (551335)

54528069 – U14 D2 du 04/10/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette Version 3.9)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

RC GANGES 1

54488828 – U17 D1 Ambition (A) du 05/10/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 21/10/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Prochaine réunion le 14/10/2025 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Stéphane Cerutti